



PRÉFET DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION ACADEMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Charleville-Mézières, le 30 mai 2020

POINT DE SITUATION N° 85

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 30 mai 2020

Cas confirmés COVID : 724 (+2)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 3 (- 1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 5 (-)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 28 (- 25)

54 décès à l'hôpital (+ 1)

9 décès en EHPAD (-)

172 retours à domicile (+ 26)

Le Premier Ministre s'est adressé aux Français ce jeudi 28 mai à 17 heures. Il a notamment indiqué quelles seront les modalités de la phase II du dé-confinement, à partir du mardi 2 juin.

Le département des Ardennes est désormais classé en vert.

Principaux sites utiles :

Site du Ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere-coronavirus/questions-reponses-entreprises-salaries>

Site de la Direccte Grand Est :

<http://grand-est.direccte.gouv.fr/Coronavirus-des-mesures-pour-les-entreprises-francaises-impactees>

Site de la Préfecture des Ardennes :

<http://www.ardennes.gouv.fr/>

Site national de référence :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Site de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19
7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000

Numéros d'urgence et d'écoute :

Violences sur les enfants 119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

Violences conjugales 3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Cellule d'écoute de la Croix Rouge pour les personnes vulnérables : 09 70 28 30 00

Cellule de professionnels de santé : 03.24.56.63.47

Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17

CONTACT PRÉFECTURE :

Préfecture des Ardennes

pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr

@ars-grandest